



PROCES VERBAL  
N° 61/CNCMP/2013

L'an deux mille treize et le mercredi 02 octobre à 11 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine, son président.

**Etaient présents:**

- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Mohmed Abdellahi Ould Zeine, Membre du CP
- Yacoub Ould Haibetly, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant du contrôle financier

**Etait absente**

- Raifa Mint Kassim, Membre du CP

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES**

*1°-Examen* de la lettre N°417/CPMP/SI reçue le 12 septembre 2013, demandant l'approbation du projet d'avenant n°2 au marché de reconstruction de la route Nouakchott-Rosso (lot 2).

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP autorise la passation dudit avenant avec CARIJA sa sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

*2°-Examen* de la lettre N°440/CPMP/SI reçue le 22 septembre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la construction d'infrastructures à Boulahrat.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation. Motifs : attribution du lot 2 à un soumissionnaire non qualifié en termes de marchés similaires.*

3°/-*Examen* de la lettre N°456/CPMP/SI reçue le 30 septembre 2013, demandant l'approbation et l'autorisation de lancement du DAO relatif à l'acquisition d'un matériel d'entretien routier.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO sous réserve de supprimer les notations pour apprécier la conformité ou non des offres techniques et de l'accord du bailleur de fonds.*

## COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA DPEF

4°/-*Examen* de la lettre N°146/CPMP/DPEF reçue le 17 septembre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à l'acquisition d'équipements au profit des établissements d'enseignement technique et professionnel.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

5°/-*examen* du complément d'informations N°145/CPMP/DPEF reçue le 12 septembre 2013, demandant l'approbation du projet d'avenant n°1 relatif au suivi et contrôle des travaux de construction du campus universitaire de Nouakchott.

### Décision

*La CNCMP n'autorise pas la passation dudit avenant pour le motif suivant : pas de prestations supplémentaires nécessitant la passation d'un avenant.*

6°/-*Examen* de la lettre N°155/CPMP/DPEF reçue le 30 septembre 2013, demandant l'approbation de l'avis à manifestation d'intérêt relatif à la sélection d'opérateurs pour la formation dans cadre du projet PALAM/BID

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit avis à manifestation d'intérêt.*

7°/-*Examen* de la lettre N°156/CPMP/DPEF reçue le 30 septembre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation financière des offres relatives au suivi des travaux de construction de 35 écoles du fondamental.



### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation financière sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

### COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE L'ADMINISTRATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMUNICATION

**8°-Examen** de la lettre N°338/CPMP/SACC reçue le 26 septembre 2013, demandant une dérogation pour le lancement appel d'offres restreint international pour l'acquisition d'une machine offset et d'un massicot au profit de l'imprimerie nationale.

### Décision

*La CNCMP n'autorise pas la dérogation demandée.*

*Le motif avancé (à savoir dossier déclaré infructueux par le passé pour non disponibilité de fonds) ne justifie pas le recours à un appel d'offres restreint.*

**9°-Examen** de la lettre N°330/CPMP/SACC reçue le 23 septembre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques relatives à l'assistance technique et la formation des structures issues de la réforme des marchés publics.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation pour les motifs suivants :*

*-l'écartement du soumissionnaire IDEA sur la base d'une observation apportée au TDR*

*-différences notoires dans les notes attribuées à la méthodologie et le plan de formation sans explication des divergences,*

*-sur la forme du rapport : absence d'indications sur le personnel clé évalué pour chaque soumissionnaire*

**10°-Réexamen** de la lettre N°292/CPMP/SACC reçue le 22 septembre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation relatif à l'acquisition de quatorze véhicules en trois lots.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution des lots comme suit :*

- Lot 1 à CFAO MOTORS pour un montant de 51.800.000 Ouguiya TTC et un délai de livraison de quarante cinq (45) Jours ;*
- Lot 2 à CFAO MOTORS pour un montant de 45.600.000 Ouguiya TTC et un délai de livraison de quarante cinq (45) jours ;*

- *Lot 3 à SODRA MOTORS pour un montant de 20.932.290 Ouguiya TTC et un délai de livraison de sept (07) jours.*

## COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

*11°-Examen* de la lettre N°756/CMSSBIE reçue le 24 septembre 2013, demandant l'approbation de projets de marché par entente directe relatifs à l'acquisition de livres et logiciels pour l'Ecole de Mines de Mauritanie.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP autorise la passation des projets marché par entente directe comme suit sous réserve de l'accord du bailleur de fonds :*

- *Acquisition de livres pour un montant de 85.806,32 Dollar Canadien HT et avec l'Ecole Polytechnique de Montreal un délai de livraison de trois semaines ;*
- *Acquisition d logiciel Automgen8 pour un montant de 199 Euro HT avec l'éditeur IRAI et un délai de livraison de trois semaines ;*
- *Location pendant cinq ans du logiciel IOGas avec l'éditeur FELIX ASIAS PTY LT pour un montant de 2500 Dollar Australien HT et un délai de livraison de trois semaines ;*
- *Acquisition de licences annuelles pour un logiciel de formation avec l'éditeur EIFFEL Corps cc pour un montant de 26.030 Dollars US HT et un délai de livraison de trois semaines ;*
- *Acquisition d'une licence du logiciel QuikSurf-Single avec l'éditeur RockWare pour un montant de 5.040 Dollar US HT et un délai de livraison de trois semaines.*

## COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

*12°-Examen* de la lettre N°216/CPMP/Ssouv reçue le 01 Octobre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation modifié relatif à l'acquisition de semences, d'engrais et de produits phytosanitaires et d'un matériel horticole dans le cadre du PDAI/PRSA

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation modifié, rendant le lot 2 infructueux sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

*13°- Examen* de la lettre N°217/CPMP/SSouv reçue le 02 Octobre 2013, demandant l'approbation du projet d'avenant au marché de conception, construction et fourniture clé en main d'une usine de lait à Néma et trois centre de collecte, relatif au changement de domiciliation bancaire.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet d'avenant sans incidence financière.

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU PARC NATIONAL DU BANC D'ARGUIN**

15°/- *Examen* de la lettre N°002/CPMP/PNBA reçue le 25 septembre 2013, demandant l'approbation du plan annuel de passation des marchés du parc national du banc d'arguin pour exercice 2013.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit plan annuel de passation des marchés du parc national du banc d'arguin pour exercice 2013.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE



Les membres du Comité Permanent

Mohmed Abdellahi Ould Zeine

Brahim Ould Hamed

Yacoub Ould Haibetly

Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim

Abderrahmane Abdoul